



Avis motivé du syndicat FO sur La mise à jour du Plan d'Opération Interne (POI GEN_0827)

Force Ouvrière prend acte du travail de refonte réalisé sur le Plan d'Opération Interne, consistant à regrouper dans un document unique (GEN_0827) le tronc commun et l'ensemble des scénarios d'intervention qui étaient jusqu'à présent répartis dans plusieurs documents spécifiques. Cette volonté de disposer d'un document unique, cohérent et directement opérationnel constitue une évolution pouvant faciliter la gestion des situations d'urgence.

Toutefois, FO considère que cette évolution soulève plusieurs interrogations de fond mais également de méthode.

Tout d'abord, FO regrette que cette refonte majeure du POI ait été menée sans véritable travail préalable avec la CSSCT. Alors que cette instance est précisément chargée des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, elle n'a été associée qu'au travers d'une simple présentation réalisée lors du CSE précédent, suivie de réponses apportées à quelques questions des élus. Une modification aussi importante de l'organisation des secours internes, de la gestion des scénarios accidentels et des moyens d'intervention aurait mérité un travail de concertation en amont avec la CSSCT afin que les représentants du personnel puissent contribuer utilement à son élaboration.

A toute fin utile, FO rappelle que le dialogue social ne peut se limiter à une présentation d'un document déjà finalisé.

FO prend acte de l'intégration de l'ensemble des scénarios dans un document unique, de la création de scénarios génériques et de scénarios spécifiques et de l'ajout du scénario majorant, dont l'absence dans les versions précédentes soulevait déjà des interrogations. Cette correction va dans le bon sens. En revanche, FO souhaite connaître les critères ayant conduit à la définition des nouveaux scénarios ainsi que les conséquences opérationnelles de cette nouvelle organisation lors d'un événement majeur.

Au-delà de la rédaction du document, FO demeure particulièrement préoccupée par les moyens réellement disponibles pour mettre en œuvre ce POI. Le grément des différentes fonctions opérationnelles (notamment Intervention, PCex, PCA), reste particulièrement flou. Le document ne permet pas de démontrer clairement que les effectifs disponibles permettront de remplir simultanément l'ensemble des missions prévues. FO considère que les effectifs décrits apparaissent sous-dimensionnés au regard des nombreuses fonctions devant être assurées lors d'un accident majeur. Cette question est essentielle puisque la qualité d'un POI ne dépend pas uniquement de son contenu documentaire mais également de la capacité réelle des équipes à le mettre en œuvre.

FO relève plusieurs points qui méritent des réponses précises.

Il apparaît que le transfert des appels vers le téléphone portable du Chef de poste n'a pas fonctionné ... Dans ces conditions, FO demande notamment comment sont traités les appels extérieurs, notamment ceux provenant du 18, quelles mesures compensatoires existent en cas de fermeture du poste de garde et comment est garantie la continuité de réception des appels d'urgence.

Par ailleurs, FO souhaite savoir si l'ensemble des Chefs de poste maîtrise effectivement la procédure de connexion au bureau du Chef de Quart Sécurité, si cette procédure a été testée individuellement par chaque titulaire et quelle est la fréquence des essais permettant de garantir son bon fonctionnement. Pour FO, ces points relèvent directement de la capacité opérationnelle du POI et ne peuvent rester théoriques.

FO maintient également les réserves déjà exprimées concernant :

- l'absence apparente du CSE dans la liste officielle de diffusion du POI ;
- le non-respect du délai de révision triennal prévu par le document lui-même ;
- la présentation incomplète des évolutions réglementaires issues de l'arrêté du 24 septembre 2020 consécutif au retour d'expérience de Lubrizol ;
- les interrogations concernant la prise en compte des PFAS dans les procédures environnementales.

Ces différents points appellent des réponses écrites de la Direction.

Par ailleurs, les élus seront attentifs à l'évolution du POI qui fera suite aux autorisations d'exploiter des nouvelles unités

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Force Ouvrière estime que la démonstration de l'opérationnalité réelle du dispositif reste à apporter et que de nombreux points restent sans réponse satisfaisante. En conséquence, Force Ouvrière émet un **avis défavorable** sur cette mise à jour du Plan d'Opération Interne